

# Comité national d'évaluation du rSa

## Annexes

### Annexe 1

Le non-recours au rSa et ses motifs  
Pauline Domingo, Muriel Pucci (Cnaf)

Décembre 2011



Les annexes n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas la position du Comité d'évaluation du rSa



## Sommaire

<b>1°) MESURER LE NON-RECOURS AU RSA : TAUX DE NON-RECOURS AU RSA ET MASSES FINANCIERES CORRESPONDANTES .....</b>	<b>6</b>
<b>1.1°) Eléments de méthodologie.....</b>	<b>6</b>
1.1.1°) Mesure du non-recours par confrontation des données observées et simulées .....	6
1.1.2°) Mesure du non-recours à partir de l'enquête de la Dares .....	6
<b>1.2°) Près de la moitié des éligibles au rSa n'en sont pas bénéficiaires .....</b>	<b>9</b>
<b>1.3°) Plus de 400 millions de rSa non versé en décembre 2010 en raison du non-recours.....</b>	<b>10</b>
<b>2°) TAUX DE NON-RECOURS SELON LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES DES ELIGIBLES .....</b>	<b>12</b>
<b>2.1°) Un non-recours plus fréquent pour les couples et les foyers sans enfants.....</b>	<b>12</b>
<b>2.2°) Une éligibilité ponctuelle et des conditions de vie relativement moins dégradées accroissent le non- recours.....</b>	<b>14</b>
2.2.1°) Un non-recours plus marqué en cas d'instabilité de l'éligibilité .....	14
2.2.2°) Les trajectoires professionnelles affectent le non-recours au rSa .....	14
2.2.3°) Un non-recours plus fréquent lorsque les conditions de vie sont relativement moins dégradées .	16
2.2.4°) Un non-recours plus fréquent pour les faibles montants de rSa .....	17
<b>3°) LES RAISONS INVOQUEES PAR LES NON-RECOURANTS AU RSA SONT SOUVENT LIEES A UNE CONNAISSANCE INSUFFISANTE DU DISPOSITIF .....</b>	<b>20</b>
<b>3.1°) La moitié des non-recourants n'a jamais bénéficié du rSa mais déclare connaître la prestation.....</b>	<b>22</b>
<b>3.2°) Les non-recourants et leur appréhension de leur éligibilité .....</b>	<b>23</b>
<b>3.3) Les raisons de non dépôt d'une demande de rSa.....</b>	<b>25</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>27</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>28</b>



Cette annexe a pour objectif de quantifier l'ampleur du non-recours et de ses différents motifs, à partir d'une exploitation de l'enquête quantitative sur les bénéficiaires du rSa menée par la DARES. Elle doit permettre d'alimenter la réflexion sur les leviers susceptibles de lutter contre ce phénomène.

Alors que le non-recours au RMI et à l'API était estimé à environ un tiers des personnes éligibles (Terracol, 2002), qu'en est-il pour les différentes composantes du rSa ? Concernant le rSa socle, qui a pris la suite du RMI et de l'API sur un champ comparable, le taux de non-recours devrait être du même ordre de grandeur, d'autant que l'évolution du nombre de bénéficiaires laisse à penser que la bascule du RMI et de l'API à ce nouveau dispositif s'est faite totalement et rapidement. Concernant la composante activité du rSa, il est probable que, s'adressant à un nouveau public, moins précarisé, en emploi et pour une part non connu des institutions, le taux de non-recours soit sensiblement plus élevé.

La **première partie** de cette annexe, après des précisions méthodologiques sur les mesures du non-recours, s'attache à mesurer le taux de non-recours aux différentes composantes du rSa et à estimer les masses financières liées à ce non-recours.

Si le taux de non-recours varie selon les composantes de rSa, il est probable qu'il varie également selon les caractéristiques des éligibles, notamment leurs conditions de vie et d'emploi. En effet, il est vraisemblable que les personnes insérées sur le marché du travail et/ou ayant des conditions de vie relativement moins dégradées ne se sentent pas « cœur de cible » d'un minimum social et aient tendance à être davantage non-recourantes.

La **seconde partie** de cette annexe vise à mesurer le taux de non-recours au rSa selon les caractéristiques démographiques des familles éligibles (âge du chef de famille, statut conjugal, et nombre d'enfants) et leurs caractéristiques sociales (diplôme, situation d'emploi, conditions de vie). Le taux de non-recours est calculé également selon le montant attendu de rSa. Au-delà de son caractère descriptif, cette analyse peut permettre d'appréhender, de façon indirecte, certaines causes possibles du non-recours, liées notamment à l'instabilité des trajectoires professionnelles ou à l'intensité des difficultés financières.

La **dernière partie** de l'annexe s'attache à explorer de façon plus directe les causes de non-recours au rSa à partir des réponses des non-recourants sur les raisons pour lesquelles ils ne perçoivent pas le rSa.

Wim van Oorscht (1996) distingue trois niveaux d'analyse du non-recours : l'organisme chargé d'administrer les prestations (mauvaise communication, rejet à tort de demandes...), le dispositif lui-même (règles et procédures peu compréhensibles, critères d'attribution imprécis...) et l'utilisateur (mauvaise connaissance, inadéquation aux besoins...). L'analyse des motifs de non-recours proposée dans cette annexe est centrée sur l'utilisateur. S'appuyant sur le modèle de non-recours développé par Wim van Oorscht (1995), cinq motifs principaux de non-recours sont explorés :

- La non connaissance du dispositif ou sa mauvaise connaissance (mauvaise évaluation de l'éligibilité, mauvaise connaissance des démarches à accomplir ou des conditions d'attribution, etc.).
- L'absence de besoin ressenti : les personnes n'éprouvent pas un besoin suffisamment important.
- Le désintérêt ou des réticences à l'égard de la prestation : attitude de rejet vis-à-vis du principe même de la prestation.
- L'anticipation d'une amélioration : les personnes anticipant une amélioration rapide de leur situation, notamment professionnelle, ne recourent pas car elles sont éligibles sur une courte période.
- L'insuffisance du gain financier, au regard notamment des démarches à entreprendre pour bénéficier de la prestation.

Le chapitre s'appuie principalement sur l'enquête quantitative sur le rSa réalisée par la Dares (cf. encadré 1). S'adressant à une population d'éligibles et de non éligibles au rSa, représentative des 6,6 millions de foyers aux revenus les plus faibles en 2008, cette enquête présente l'avantage d'une part de fournir l'ensemble des informations, notamment financières (revenu d'activité, primes, prestations familiales et sociales), nécessaires au calcul de l'éligibilité au rSa, et d'autre part de recueillir les motifs déclarés de non-recours.

## **1°) Mesurer le non-recours au RSA : taux de non-recours au rSa et masses financières correspondantes**

### **1.1°) *Éléments de méthodologie***

#### **1.1.1°) Mesure du non-recours par confrontation des données observées et simulées**

Les rapports intermédiaires du comité d'évaluation du rSa fournissaient indirectement une première mesure du taux de non-recours au rSa activité seul. Celle-ci reposait sur la confrontation des données simulées de la population éligible au rSa par les modèles de microsimulation de la Cnaf et de la DG Trésor aux données exhaustives de bénéficiaires du rSa observées dans les fichiers administratifs de la Cnaf et de la CCMSA. Ainsi, le rapport de 2010 indiquait un nombre d'éligibles au rSa activité seul à un trimestre donné de l'ordre de 1,4 à 1,5 million environ alors que l'on décomptait en juin 2010 moins de 450 000 bénéficiaires. Cet écart important, correspondant à un taux de non-recours estimé de 70 % environ, suscitait plusieurs interrogations. Les modèles de microsimulation surestimaient-ils fortement le nombre d'éligibles au rSa activité seul par une mauvaise appréhension des changements de situation au cours de l'année ? S'agissait-il d'un phénomène classique de « montée en charge », correspondant au temps nécessaire pour qu'une nouvelle prestation « s'installe » dans le paysage social ? Existait-il des causes plus fondamentales de non-recours qui risqueraient, en l'absence de mesures visant à accroître l'accès au dispositif des foyers éligibles, d'affecter durablement le nombre de bénéficiaires ?

#### **1.1.2°) Mesure du non-recours à partir de l'enquête de la Dares**

L'enquête quantitative de la Dares (cf. encadré 2.1) permet de compléter le diagnostic par une mesure *ex post* du taux de non-recours pour les trois composantes du rSa (rSa socle seul, rSa socle et activité, rSa activité seul). Cette mesure repose sur la confrontation pour chaque individu de deux informations : le fait d'être éligible ou non au rSa au dernier trimestre 2010 (variable construite à partir d'un test d'éligibilité se fondant sur les déclarations des foyers enquêtés en termes de ressources et de composition familiale et proche du test d'éligibilité proposé par la Cnaf sur son site internet) et le fait de bénéficier ou non du rSa (variable déclarée par la personne enquêtée<sup>1</sup>). Le croisement de ces deux informations, nous permet de distinguer quatre populations (cf. Vial, 2010) (cf. tableau 1) :

- Les foyers qui ne devraient pas être éligibles au rSa au vu des déclarations à l'enquête et qui en bénéficient (NE.B) : cette catégorie représente 524 foyers dans l'enquête, soit 11 % des bénéficiaires<sup>2</sup>. Elle peut résulter de quatre types de phénomènes : soit la personne interrogée a déclaré à tort que son foyer bénéficiait du rSa (ce qui peut arriver si il a perçu le rSa le mois précédent l'enquête) ; soit elle a mal déclaré certaines informations, notamment financières, qui permettent d'évaluer l'éligibilité du foyer ; soit son foyer est effectivement non éligible au titre du dernier semestre 2010, mais perçoit une régularisation de rSa liée à un recours antérieur ; soit le test d'éligibilité de l'enquête a rendu, à tort, le foyer inéligible. En effet, ce test comporte une marge d'erreur, notamment parce qu'un certain nombre de conditions (la neutralisation, le cumul intégral, les indemnités journalières de sécurité sociale, les primes exceptionnelles et le forfait logement) n'ont pu être prises en compte qu'imparfaitement. En particulier, le montant du rSa réellement versé est calculé par la Caf sur une période de 3 mois qui peut, parfois, différer de la période de 3 mois retenue pour l'enquête ;
- les foyers qui n'apparaissent pas éligibles au rSa au vu des déclarations à l'enquête et qui n'en bénéficient pas (NE.NB) ;
- les foyers qui sont éligibles au rSa au vu des déclarations à l'enquête et qui en bénéficient (E.B) ;
- les foyers qui sont éligibles au rSa au vu des déclarations à l'enquête et qui n'en bénéficient pas (E.NB) : il s'agit des non-recourants.

---

<sup>1</sup> Avant la réalisation de l'enquête, une enquête test préliminaire avait été menée auprès de foyers bénéficiaires des Caf (au rSa ou non) pour connaître la qualité de cette information qui est apparue bonne.

<sup>2</sup> En raison de l'incertitude concernant les revenus d'activité et les autres ressources des foyers des bénéficiaires non éligibles au rSa, il est délicat d'évaluer la part des bénéficiaires non éligibles composante par composante.

### Encadré 1 : L'enquête quantitative réalisée par la Dares

Dans le cadre des travaux du comité d'évaluation du rSa, la Dares a réalisé une enquête auprès de personnes à revenus modestes.

L'enquête visait trois objectifs :

- (i) évaluer les impacts du rSa sur le marché du travail pour les bénéficiaires du rSa activité (voir *chapitre 4* et étude de Briard et Sautory, *annexe 8*);
- (ii) décrire la situation des bénéficiaires du rSa sur le marché du travail (voir *chapitre 4* et étude de Briard, *annexe 4*), l'accompagnement dont ils ont bénéficié (voir *chapitre 6* et étude d'Arnold et Rochut, *annexe 16*), les droits connexes qu'ils mobilisent (voir *chapitre 3*), leur connaissance du dispositif du rSa, les conditions de vie et la pauvreté ressentie par les membres des foyers repérés comme éligibles au rSa (voir *chapitre 2*);
- (iii) étudier et quantifier le phénomène de non-recours, c'est-à-dire le fait que certaines personnes éligibles au rSa ne le perçoivent pas (voir *chapitre 2* et étude de Domingo et Pucci, *annexe 1*).

Pour atteindre ces différents objectifs, l'enquête s'est déroulée en deux phases :

- une première phase d'interrogation par téléphone réalisée fin 2010 auprès de 15 000 foyers sélectionnés comme ayant des revenus faibles en 2008.
- une seconde phase d'interrogation en face-à-face, réalisée début 2011, auprès de 3 300 personnes bénéficiaires du rSa ou éligibles au rSa mais non-recourant.

L'échantillon de la première phase de l'enquête a été tiré par la Dares et l'Insee parmi les déclarations fiscales des revenus et les déclarations de taxe d'habitation 2008 (52 000 foyers de France métropolitaine) collectées par la Direction générale des Finances publiques (DGFiP), en fonction du revenu total des personnes, de leur revenu d'activité et de la composition familiale du foyer. L'échantillon de la seconde phase a été tiré parmi les répondants éligibles de la première phase.

L'utilisation des fichiers de la taxe d'habitation de 2008, nécessaire pour étudier également des non-bénéficiaires du rSa (dont les non-recourants) exclut de notre analyse un certain nombre de bénéficiaires du rSa, notamment les ménages vivant en logements non ordinaires<sup>3</sup> et les foyers qui se sont constitués depuis 2008. L'enquête sous-représente ainsi les jeunes bénéficiaires du rSa. Par ailleurs, la seconde phase de l'enquête étant réalisée 3 mois en moyenne après la première phase, un certain nombre de foyers interrogés ont pu changer de situation par rapport au rSa (ne plus être éligibles ou ne plus être non-recourants) : ce point est particulièrement crucial pour les non-recourants. Plus de huit foyers non-recourants de la phase face-à-face étaient déjà non-recourants trois mois plus tôt et moins d'un sur dix était bénéficiaire. Les foyers non-recourants en deuxième vague de l'enquête sont donc représentatifs essentiellement des non-recourants avec une ancienneté au non-recours de plus de trois mois.

Les répondants à l'enquête déclarent si leur foyer perçoit ou non le rSa. Cette déclaration peut être confrontée à l'éligibilité théorique au rSa de leur foyer au regard des revenus déclarés et de la situation familiale car le questionnaire de l'enquête a été conçu pour reproduire un test d'éligibilité au rSa. Les répondants à l'enquête dont le foyer ne recourt pas au rSa alors qu'il y était théoriquement éligible peuvent donc être distingués et les foyers éligibles (recourants ou non) répartis entre les différentes composantes du rSa au regard de leur situation professionnelle et de leurs revenus. Cette répartition reste toutefois affectée d'une certaine marge d'imprécision. En effet, le calcul de l'éligibilité par les Caf étant particulièrement complexe, un certain nombre d'hypothèses ont dû être apportées : la neutralisation et le cumul intégral (augmentation du droit au rSa pendant 3 mois) ne sont pas pris en compte ; la prise en compte des indemnités journalières de sécurité sociale, des primes exceptionnelles et du forfait logement dans ce calcul a été simplifiée par rapport à la méthode réelle plus complexe. Enfin, si le rSa est versé mensuellement, son montant est calculé sur une période de 3 mois qui peut différer de la période de 3 mois retenue pour l'enquête.

En outre, dans l'enquête quantitative, certains foyers sont éligibles et ont déposé une demande, mais ne perçoivent pas encore le rSa. Représentant 3 % des éligibles<sup>4</sup>, ils ont été comptabilisés comme recourants au rSa, même si l'on peut considérer qu'il s'agit de non-recours « frictionnel », lié au temps de traitement des dossiers.

<sup>3</sup> Un logement ordinaire est un local indépendant à usage d'habitation. Ne font pas partie des logements ordinaires les habitations mobiles (roulottes, bateaux, etc.) et les communautés (établissements hospitaliers, scolaires et hôteliers et communautés religieuses).

<sup>4</sup> La part des foyers ayant déposé une demande au sein des foyers éligibles varie de 2% pour le rSa socle seul à 3% pour le rSa socle et activité et 4% pour le rSa activité seul.

**Tableau 1 : Eligibilité et bénéfice du rSa**

	Population éligible (E)	Population non éligible (NE)
Population bénéficiaire (B)	E.B (y compris non bénéficiaire ayant déposé une demande)	NE.B
Population non bénéficiaire (NB)	E.NB	NE.NB

Ainsi, dans l'ensemble du document, le taux de non-recours rapporte la population éligible au rSa, non bénéficiaire et n'ayant pas déposé de demande à l'ensemble de la population éligible selon la formule suivante :

$$\text{Taux de non recours} = \frac{\text{E.NB - demandeurs}}{\text{E.B + E.NB}}$$

$$\text{Taux de non-recours} = (\text{E.NB-demandeurs}) / (\text{E.NB} + \text{E.B})$$

La population considérée dans cette formule est donc exclusivement constituée d'ayant droit, bénéficiaires (y compris non bénéficiaires ayant déposé une demande) ou non bénéficiaires.

L'incertitude concernant les causes d'inéligibilité de certains bénéficiaires nous a conduit à exclure la catégorie NE.B de l'analyse. En effet, lorsque ces bénéficiaires sont effectivement non éligibles mais perçoivent des rappels de rSa (au titre d'une éligibilité antérieure), leur prise en compte au dénominateur risquait de réduire artificiellement le taux de non-recours.

Le tableau 2 donne des fourchettes pour les taux de non-recours aux différentes composantes du rSa selon le traitement qui est fait des éligibles non bénéficiaires ayant déposé une demande (les « demandeurs ») et des bénéficiaires non éligibles. Pour les taux 1a et 1b, les non éligibles bénéficiaires sont assimilés aux éligibles bénéficiaires. Dans ce cas, on retient le montant de rSa déclaré en considérant que celui-ci correspond à un droit effectif et non possiblement à un rappel.

A l'inverse, pour les taux 2a et 2b, les non éligibles bénéficiaires sont assimilés à des non éligibles : on suppose que le montant de rSa déclaré est erroné ou correspond à des rappels.

Pour les taux 1b et 2b, les éligibles non bénéficiaires ayant une demande de rSa en cours de traitement sont considérés comme des recourants. A l'inverse dans les taux 1a et 2a, ils sont considérés comme des non-recourants.

Ces différentes hypothèses permettent d'établir une fourchette allant de 34% à 38% pour le taux de non-recours au rSa socle seul, de 30 à 35% pour le non-recours au rSa socle et activité, et de 63% à 72% pour le non-recours au rSa activité seul. Pour les trois composantes, la définition que nous avons retenue pour l'analyse (taux 2b) nous conduit à retenir une valeur intermédiaire.

**Tableau 2 : Différentes mesures du taux de non-recours**

	rSa socle seul	rSa socle et activité	rSa activité seul
Taux 2b = $\frac{\text{E.NB - demandeurs}}{\text{E.B + E.NB}}$	36%	33%	68%
Taux 1a = $\frac{\text{E.NB}}{\text{NE.B + E.B + E.NB}}$	36%	32%	67%
Taux 1b = $\frac{\text{E.NB - demandeurs}}{\text{NE.B + E.B + E.NB}}$	34%	30%	63%
Taux 2a = $\frac{\text{E.NB}}{\text{E.B + E.NB}}$	38%	35%	72%

Source : Enquête sur le rSa, phase téléphonique, Dares, 2011.



## 1.2°) Près de la moitié des éligibles au rSa n'en sont pas bénéficiaires

D'après l'enquête quantitative de la Dares, le taux de non-recours varie fortement selon les composantes de rSa (cf. tableau 3). Le taux de non-recours au rSa socle est de 35 % en moyenne : 36 % pour la composante socle seul et 33 % pour la composante socle et activité. Le taux de non-recours au rSa activité seul est près de deux fois plus important (68 %).

**Tableau 3 : Taux de non-recours (en %) dans l'enquête, nombre de bénéficiaires observé et nombre de non-recourants estimé (en milliers)**

	rSa socle seul	rSa socle et activité	rSa activité seul	<i>Ensemble</i>
Taux de non-recours (Enquête)	36%	33%	68%	(*)
Nombre de bénéficiaires (Cnaf+CCMSA)	1 168	206	460	<b>1 834</b>
Estimation du nombre de non-recourants	657	102	977	<b>1 736</b>
Nombre d'éligibles estimé	1 825	307	1 437	<b>3 569</b>

Champ : Éligibles au rSa

Sources : Enquête sur le rSa, phase téléphonique, Dares, 2011 ; données administratives de décembre 2010 (Cnaf et CCMSA).

Note : Les effectifs estimés d'éligibles et de non-recourants sont obtenus par application des taux de non-recours issus de l'enquête au effectifs de bénéficiaires observés (Cnaf et CCMSA).

(\*) Le taux moyen de non-recours au rSa est de 50% dans l'enquête et de 49% en le recalculant avec les effectifs d'éligibles estimés. Cela est dû au fait que l'échantillon de enquête n'est pas exactement calé sur la répartition par composante du rSa observée dans les fichiers de la Cnaf et de la CCMSA.

Le non-recours au rSa socle est très proche de celui obtenu par Antoine Terracol (2002) pour le RMI et l'API (35 %) à partir des vagues 1994, 1995 et 1996 du Panel européen<sup>5</sup>.

Par ailleurs, le taux de non-recours au rSa activité seul issu de l'enquête est très proche du taux de non-recours au rSa activité seul issu de la confrontation du nombre d'éligibles au quatrième trimestre 2010, simulé par les modèles de microsimulation et des données observées dans les fichiers de la Cnaf et de la CCMSA pour le mois de décembre 2010 (67 % pour Saphir comme pour Myriade). Cela laisse penser que les modèles de microsimulation évaluent correctement l'éligibilité au rSa activité seul, même s'il peut subsister des erreurs et approximations dans l'imputation de la prestation. En revanche, l'éligibilité au rSa socle est moins bien reproduite dans les modèles. Ainsi, pour la composante socle seul, les deux modèles repèrent un nombre de foyers éligibles inférieur à l'effectif de bénéficiaires observés dans les fichiers administratifs. Pour la composante « socle et activité », les résultats des deux modèles divergent à cet égard : le modèle Myriade, qui tient compte du cumul intégral, repère un nombre d'éligibles inférieur au nombre de bénéficiaires tandis que le modèle Saphir qui néglige le cumul intégral fait apparaître un taux de non-recours nettement supérieur à celui qui est observé dans l'enquête. Par la suite les comparaisons entre le non-recours dans l'enquête et le non-recours apparent dans les modèles de microsimulation ne porteront par conséquent que sur la composante rSa activité seul.

---

<sup>5</sup> La méthodologie adoptée par l'auteur se rapproche de celle de l'enquête quantitative utilisée ici. Il exploite les calendriers de revenu du panel afin d'évaluer un montant de droit au RMI et à l'API sur la base de revenus trimestriels. Il confronte ensuite ces montants de droits calculés aux montants déclarés dans la base du Panel Européen.

**Tableau 4 : Non-recours apparent dans les modèles de microsimulation Myriade et Saphir : confrontation des effectifs de bénéficiaires Cnaf et CCMSA et d'éligibles.**

Effectifs en milliers	rSa socle seul	rSa socle et activité	rSa activité seul
Bénéficiaires Cnaf+CCMSA en décembre 2010	1 168	205	460
Eligibles dans Myriade au quatrième trimestre 2010 <i>Taux de non-recours apparent</i>	1 110	181	1 377 67%
Eligibles dans Saphir au quatrième trimestre 2010 <i>Taux de non-recours apparent</i>	1 057	353 42%	1 395 67%

Sources : Données administratives de décembre 2010 (Cnaf et CCMSA) ; Myriade ERFS 2007-législation 2010 ; Saphir ERFS 2008-législation 2010.

Note : contrairement au modèle Saphir, le modèle Myriade tient compte des périodes de cumul intégral entre rSa socle et revenus d'activité, ce qui entraîne une bascule d'une partie des éligibles au rSa ayant des revenus d'activité des composantes « rSa socle et activité » et « rSa activité seul » vers la composante « rSa socle seul ».

### 1.3°) Plus de 400 millions de rSa non versé en décembre 2010 en raison du non-recours

Le non-recours peut également être appréhendé au travers de ses répercussions financières. Pour ce faire, on évalue, pour chaque composante du rSa, et à partir des données de l'enquête, la part des dépenses potentielles de rSa non distribuées en raison du non-recours<sup>6</sup>. On applique ensuite le ratio obtenu aux dépenses « théoriques » de rSa<sup>7</sup> en décembre 2010 calculées à partir des effectifs de bénéficiaires et des montants moyens de droit rSa observés dans les données de la Cnaf et de la CCMSA en décembre 2010 (Cf. tableau 5). On évalue ainsi à 432 millions d'euros le manque à distribuer induit par le non-recours au rSa<sup>8</sup> pour le mois de décembre 2010, ce qui correspond à 5,2 milliards d'euros pour l'année entière. Plus de la moitié de cette économie serait attribuable au non-recours au rSa socle seul. Notons toutefois que la perte pour les ménages, induite par le non-recours au rSa, ainsi que l'économie pour les finances publiques qui peut lui être associée, sont surestimées, car ces évaluations ne tiennent pas compte du fait que le rSa activité est déduit de la prime pour l'emploi à laquelle peuvent prétendre certains des non-recourants<sup>9</sup>.

<sup>6</sup> Cette part dépend des nombres de non-recourants et de bénéficiaires estimés à partir de l'enquête quantitative, mais également des montants de rSa auxquels ils sont éligibles (et donc de leurs revenus).

<sup>7</sup> Les dépenses effectives de rSa peuvent différer des dépenses « théoriques » du fait de la présence de rappels et d'indus.

<sup>8</sup> Ce montant est calculé sur la seule base des prestations non versées. Il ne prend pas en compte les répercussions du non-recours sur les montants de prime pour l'emploi ou d'éventuels droits connexes, ni sur les dépenses d'accompagnement des bénéficiaires ou d'administration de la prestation.

<sup>9</sup> En effet, dans l'enquête de la Dares, on ne sait pas si les personnes ont perçu la prime pour emploi. En outre, il n'est pas possible d'imputer cette donnée car elle dépend des ressources perçues deux ans auparavant.

**Tableau 5 : Part du non-recours dans la masse mensuelle de rSa évaluée dans l'enquête (en %), dépenses « théoriques » de rSa observées et estimation de l'économie induite par le non-recours (en millions d'euros)**

	rSa socle seul	rSa socle et activité	rSa activité seul	<i>Ensemble</i>
Part du rSa non versé en raison du non-recours (enquête)	34%	32%	64%	(*)
Dépense « théorique » de rSa en décembre 2010 (données Cnaf et CCMSA) <sup>(1)</sup>	501	82	76	<b>659</b>
Estimation de la masse de rSa non versée en décembre 2010 en raison du non-recours <sup>(2)</sup>	258	39	136	<b>432</b>

Champ : Eligibles au rSa

Source : Enquête sur le rSa, phase téléphonique, Dares, 2011 ; données administratives de décembre 2010 (Cnaf et CCMSA).

(1) Pour chaque composante, la dépense « théorique » de rSa en décembre 2010 est évaluée à partir des effectifs de bénéficiaires des montants moyens de droits rSa (hors rappels et indus) observés dans les fichiers de la Cnaf et de la CCMSA.

(2) La masse de rSa non versée est estimée par application des parts de non-recours issues de l'enquête au dépenses théoriques.

(\*) La part moyenne des dépenses de rSa économisées en raison du non-recours s'élève à 41 % dans l'enquête et à 40 % en la recalculant à partir des ratios d'économie issues de l'enquête et des dépenses issues des données Cnaf composante par composante. Cela est dû au fait que l'enquête n'est pas représentative de la répartition par composante des dépenses de rSa observée dans les fichiers administratifs.

La part financière du non-recours est légèrement inférieure au taux de non-recours quelle que soit la composante considérée, ce qui indique que le non-recours est plutôt concentré sur les petits montants de rSa. De fait, dans l'enquête, la perte mensuelle en euros pour les non-recourants est toujours inférieure au montant moyen versé aux bénéficiaires, et ce quelle que soit la composante de rSa considérée<sup>10</sup> (cf. tableau 6). Toutes composantes confondues, la perte moyenne s'élève à 249 euros par famille non-recourante alors que le montant moyen versé aux bénéficiaires s'élève à 361 euros<sup>11</sup>. Cet écart important résulte en large partie d'un effet de structure, le non-recours étant beaucoup plus fréquent pour le rSa activité qui procure un niveau d'allocation inférieur.

**Tableau 6 : Montants mensuels moyens du rSa versés aux bénéficiaires et des pertes induites par le non-recours.**

	rSa socle seul	rSa socle et activité	rSa activité seul	<i>Ensemble</i>
Montant mensuel moyen de droit rSa dans l'enquête pour les bénéficiaires	439	412	160	<b>350</b>
Montant mensuel moyen de droit rSa dans l'enquête pour les non-recourants (pertes induites par le non-recours)	408	398	134	<b>238</b>
Montant mensuel moyen de droit rSa en décembre 2010 (Données Cnaf et CCMSA)	429	399	166	<b>361</b>
Estimation de la perte financière moyenne mensuelle pour les non-recourants <sup>(1)</sup>	393	381	139	<b>249</b>

Champ : Eligibles au rSa.

Sources : Enquête sur le rSa, phase téléphonique, Dares, 2011 ; données administratives de décembre 2010 (Cnaf et CCMSA).

(1) Le montant moyen de pertes est estimé en faisant le ratio de l'estimation de la masse de rSa non versée en décembre 2010 en raison du non-recours (tableau 5) et du nombre de non-recourants estimé (tableau 4).

<sup>10</sup> La perte moyenne est, selon les composantes, inférieure de 8% à 16% au montant moyen versé.

<sup>11</sup> Notons que les montants moyens des droits théoriques au rSa issus de l'enquête sont cohérents avec ceux des fichiers de la Cnaf pour chacune des composantes du rSa.

## 2°) Taux de non-recours selon les caractéristiques démographiques et sociales des éligibles

### 2.1°) Un non-recours plus fréquent pour les couples et les foyers sans enfants

Quelle que soit la composante du rSa considérée, le non-recours est plus important pour les couples (62 %) que pour les personnes seules (cf. tableau 7). Trois pistes d'explication peuvent être privilégiées. Tout d'abord, compte tenu du caractère familialisé du rSa, il est plus difficile pour un couple de savoir s'il est éligible. Par ailleurs, les couples peuvent avoir le sentiment de mieux arriver à se débrouiller financièrement que les personnes seules (mutualisation des dépenses, économies d'échelle sur les dépenses de logement, etc.).

Parmi les personnes seules (avec ou sans enfant), les femmes recourent davantage que les hommes. Quatre femmes seules éligibles sur dix sont non-recourantes contre cinq hommes seuls sur dix. Ce constat d'un meilleur accès aux prestations des femmes s'observe également dans d'autres études, portant sur l'accès aux droits et aides connexes au RMI (Nguyen, 2007) ou sur le non-recours aux soins (Chauveaud, Rode, Warin, 2010). La responsabilité d'enfants à charge plus fréquente chez les femmes seules peut contribuer à expliquer ce constat (Warin P., 2010).

**Tableau 7 : Les taux de non-recours selon les caractéristiques socio-démographiques des familles éligibles (enquête quantitative)**

		rSa socle seul	rSa socle et activité	rSa activité seul	Ensemble
<b>Ensemble</b>		<b>36%</b>	<b>33%</b>	<b>68%</b>	<b>50%</b>
Statut conjugal	Couple	42%	40%	73%	62%
	Homme seul	40%	37%	71%	49%
	Femme seule	30%	23%	57%	40%
Nombre d'enfants à charge	Sans enfant	43%	36%	67%	52%
	1 enfant	29%	23%	63%	47%
	2 enfants ou plus	22%	33%	71%	50%
Age du répondant	Moins de 30 ans	28%	32%	63%	46%
	De 30 à 39 ans	31%	35%	62%	47%
	De 40 à 49 ans	35%	29%	70%	51%
	50 ans et plus	45%	34%	74%	55%
Diplôme (le plus élevé dans un couple)	Aucun diplôme	33%	24%	63%	42%
	Diplôme inférieur au Bac	35%	36%	69%	52%
	Bac et plus	42%	35%	68%	54%

Champ : Éligibles au rSa

Source : Enquête sur le rSa, phase téléphonique, Dares, 2011.

Note : les catégories ont été choisies de sorte à assurer un effectif suffisant dans chaque modalité. En particulier, une variable de composition familiale détaillée croisant le statut conjugal et le nombre d'enfant n'a pas pu être exploitée.

De fait, avoir des enfants fait diminuer le taux de non-recours pour chaque composante du rSa. Ainsi, le taux de non-recours au rSa passe de 52 % pour les ménages sans enfant à 47 % pour ceux ayant un enfant. Ce constat, observé également par Terracol (2002) à propos du RMI, tient vraisemblablement pour une part à la place que joue la responsabilité vis-à-vis d'un tiers dans le recours aux prestations. Il s'explique sans doute également par des raisons plus pragmatiques : les familles avec enfant(s), notamment celles éligibles à la composante socle du rSa, sont pour la majorité connues des caisses d'allocations familiales et donc vraisemblablement mieux informées sur leurs droits. Néanmoins, si l'augmentation du nombre d'enfants fait baisser le taux de non-recours au rSa socle seul (29 % pour les ménages avec un enfant et 22 % pour ceux avec deux enfants ou plus), il n'en est pas de même pour la

composante activité seule (63 % pour les ménages avec un enfant et 71 % pour ceux avec deux enfants ou plus).

Le non-recours au rSa a tendance à augmenter avec l'âge. Il concerne 28 % des moins de 30 ans éligibles au rSa socle seul et 45 % des 50 ans et plus. Un écart important (63 % contre 74 %) s'observe également entre ces deux catégories d'âge pour les éligibles au rSa activité seul.

Quelle que soit la composante considérée, le taux de non-recours est plus faible pour les éligibles sans diplôme que pour ceux qui en ont un. Ce résultat, observé également dans d'autres études, pourrait refléter le fait que les plus diplômés estiment que la faiblesse de leur revenu a un caractère plus transitoire que celle des moins diplômés ou témoigner d'une crainte plus forte de stigmatisation pour cette population (Warin, 2011)<sup>12</sup>.

Les constats issus de l'analyse des disparités de taux de non-recours par caractéristiques socio-démographiques à partir de l'enquête quantitative sont proches de ceux d'Antoine Terracol (2002) pour le RMI et de ceux déduits de la confrontation des éligibles simulés par les modèles de microsimulation aux données observées dans les fichiers Caf. Terracol (2002) observait également un taux de non-recours au RMI moindre pour les personnes seules et les familles avec enfant(s). Les taux de non-recours obtenus à partir des modèles de microsimulation montrent, pour leur part, que les couples et les ménages sans enfants recourraient moins souvent au rSa activité que les femmes seules (avec ou sans enfant) et les ménages avec enfants.

**Tableau 8 : Les taux de non-recours au rSa activité seul selon les caractéristiques socio-démographiques des familles éligibles : comparaison des résultats des modèles de microsimulation Myriade et Saphir à ceux de l'enquête quantitative**

		Enquête quantitative	Confrontation bénéficiaires Cnaf et CCMSA / éligibles des modèles	
			Myriade	Saphir
<b>Ensemble</b>		<b>68%</b>	<b>67%</b>	<b>67%</b>
Statut conjugal	Couple	73%	79%	78%
	Homme seul	71%	69%	71%
	Femme seule	57%	44%	48%
Nombre d'enfants à charge	Sans enfant	67%	68%	70%
	1 enfant	63%	66%	64%
	2 enfants ou plus	71%	65%	66%
Age du répondant	Moins de 30 ans	63%	65%	60%
	De 30 à 39 ans	62%	63%	66%
	De 40 à 49 ans	70%	70%	67%
	50 ans et plus	74%	69%	75%

Champ : éligibles au rSa activité seul.

Sources : Enquête sur le rSa, phase téléphonique, Dares, 2011 ; données administratives de décembre 2010 (Cnaf et CCMSA) ; Myriade ERFS 2007-législation 2010 ; Saphir ERFS 2008-législation 2010.

L'analyse en statistique descriptive fait courir le risque de conclure sur des effets de structure, en particulier dus à l'âge et au diplôme (variables corrélées à la composition familiale, notamment aux âges extrêmes). Des modélisations logistiques, visant à modéliser la probabilité de ne pas recourir au rSa, avec comme variables explicatives le statut conjugal, l'âge, le nombre d'enfant à charge et le diplôme, ont donc été menées (cf. tableau 16).

<sup>12</sup> A statut conjugal, âge et nombre d'enfants donnés, seul le fait d'avoir un diplôme de niveau bac ou plus a un impact statistiquement significatif sur la probabilité de ne pas recourir au rSa toutes composantes confondues. L'effet du diplôme n'a en revanche pas d'effet significatif sur la probabilité de recours au rSa socle seul. (cf. annexe 2).

Pour chaque composante de rSa, le fait d'être une personne seule plutôt qu'un couple (avec ou sans enfant) réduit significativement le non-recours et ce davantage pour les femmes que pour les hommes. Avoir au moins un enfant réduit également la probabilité d'être non-recourant au rSa. Toutes choses égales par ailleurs, l'avancée en âge est significativement corrélée avec le fait de ne pas recourir au rSa socle seul et au rSa activité seul (absence d'effet de l'âge sur le recours au rSa socle et activité). Enfin, l'effet du diplôme est significatif dès lors qu'il s'agit d'un diplôme de l'enseignement supérieur (bac et plus) : les plus diplômés ont plus de risque d'être non-recourant que les personnes sans diplôme.

### ***2.2°) Une éligibilité ponctuelle et des conditions de vie relativement moins dégradées accroissent le non-recours***

D'autres facteurs que les caractéristiques socio-démographiques sont susceptibles d'expliquer le taux de non-recours. En particulier, le non-recours peut dépendre de la durée de l'éligibilité, une éligibilité récente pouvant être associée à un temps plus court pour s'informer et/ou faire les démarches. Il devrait également dépendre de la situation professionnelle au moment de déposer la demande pour un droit au titre du trimestre précédent, des conditions de vie, ou encore du bénéfice attendu de la prestation.

#### **2.2.1°) Un non-recours plus marqué en cas d'instabilité de l'éligibilité**

Le taux de non-recours au rSa apparaît plus fréquent lorsque les personnes ne sont pas éligibles depuis longtemps. Ainsi fin 2010, le taux de non-recours au rSa est de 70 % parmi les non éligibles à la prestation en mai 2009 contre 45 % parmi les éligibles à cette date (cf. tableau 9). L'enquête quantitative montre par ailleurs qu'une proportion importante de non-recourants en décembre 2010 sont des personnes qui sont rapidement devenues non éligibles par la suite<sup>13</sup>. Il est possible que l'éligibilité à la prestation soit plus difficile à évaluer si celle-ci s'avère ponctuelle (à moins de renouveler le test d'éligibilité fréquemment). En outre, les personnes peuvent être moins incitées à faire les démarches de demande de rSa si elles ne sont pas certaines de rester éligibles à court terme.

#### **2.2.2°) Les trajectoires professionnelles affectent le non-recours au rSa**

Le non-recours au rSa socle seul est plus fréquent lorsque les personnes éligibles au titre des revenus des trois mois précédents ont retrouvé un emploi au moment de l'enquête. Ainsi, 60 % des personnes seules en emploi au moment de l'enquête et éligibles au titre des revenus des trois mois précédents sont non-recourantes contre 32 % de celles toujours sans emploi (cf. tableau 9). De même, neuf couples sur dix dont les deux membres sont en emploi à la date de l'enquête ne recourent pas au rSa socle seul ; ils sont trois fois moins nombreux dès lors qu'aucun des membres du couple n'est en emploi à cette date. En outre, le sentiment de sécurité apporté par un emploi en CDI à temps plein semble favoriser le non-recours au rSa tandis que les emplois à temps partiel sont associés à un recours plus important, surtout lorsqu'ils ne sont pas en CDI.

---

<sup>13</sup> Dans l'enquête, 48% des non-recourants fin 2010 interrogés un trimestre plus tard ne sont plus éligibles à cette date, contre 26% des éligibles bénéficiaires fin 2010. Ces taux sont cependant surestimés car il s'agit ici d'une transition des catégories « éligibles bénéficiaires » ou « éligibles non-recourants » vers celle des « non éligibles », qu'ils soient bénéficiaires ou non. D'après l'enquête, parmi les bénéficiaires éligibles fin 2010, seuls 6% sont non éligibles non bénéficiaires début 2011. Plus largement, parmi les bénéficiaires fin 2010, 9% sont non bénéficiaires un trimestre plus tard.

**Tableau 9. : Taux de non-recours au rSa fin 2010 selon les situations d'emploi et l'éligibilité en mai 2009**

		Socle seul	Socle et activité	Activité seule	Ensemble
Situation d'éligibilité au rSa en mai 2009	Eligible	30%	29%	63%	45%
	Non éligible	60%	46%	82%	70%
Situation au moment de l'enquête pour les foyers éligibles au titre des revenus des trois mois précédents	Personne seule en emploi	60%	34%	62%	57%
	Personne seule sans emploi	32%	20%	62%	33%
	Couple biactif	90%	68%	83%	83%
	Couple mono actif	67%	40%	69%	65%
	Couple sans emploi	30%	25%	63%	33%
Type d'emploi au moment de l'enquête pour les foyers éligibles au titre des revenus des trois mois précédents (*)	Pas d'emploi	32%	21%	62%	33%
	CDI à temps plein	90%	59%	78%	77%
	Autre emploi à temps plein	63%	52%	75%	68%
	CDI à temps partiel	61%	30%	55%	50%
	Autre emploi à temps partiel	48%	25%	36%	33%
Ensemble		36%	33%	68%	50%

Champ : Éligibles au rSa

Source : Enquête sur le rSa, phase téléphonique, Dares, 2011.

(\*) Pour les couples, ces catégories correspondent aux situations « aucun emploi », « au moins un emploi en CDI », au moins un emploi à temps plein (hors CDI) », « au moins un CDI à temps partiel (pas d'emploi à temps plein) », « au moins un autre emploi à temps partiel (pas de CDI ni de temps plein) ».

Si le fait d'être en emploi au moment de déposer la demande de rSa socle seul peut désinciter à le faire, en revanche les trajectoires professionnelles instables de manière récurrente ne semblent pas favoriser un moindre recours à la prestation. Ainsi, les personnes connaissant une alternance de périodes d'emploi et de chômage ou de fréquents changements d'emploi entre janvier 2009 et début 2011 ont des taux de non-recours au rSa socle inférieurs à la moyenne.

Le taux de non-recours au rSa activité seul est, pour sa part, supérieur lorsque les bénéficiaires sont en contrat à durée indéterminée et/ou à temps plein au moment de déposer la demande. De même, les éligibles au rSa activité seul demandent moins fréquemment la prestation lorsque leurs trajectoires professionnelles se caractérisent par une stabilité dans l'emploi entre janvier 2009 et début 2011 plutôt que par l'alternance de périodes d'emploi et de chômage (voir tableau 10)

**Tableau 10 : Taux de non-recours au rSa selon les trajectoires professionnelles et d'éligibilité**

		Socle seul	Socle et activité	Activité seule	Ensemble
Situation d'éligibilité début 2011 (phase face-à-face de l'enquête)	Eligible	26%	31%	62%	41%
	Non éligible	48%	41%	77%	65%
Trajectoire professionnelle du répondant entre janvier 2009 et début 2011 (phase face-à-face de l'enquête)	Même emploi régulier	-	41%	76%	72%
	Pas d'emploi	26%	ns	53%(*)	29%
	Changement d'emploi (ou dans le même emploi)	40%	39%	68%	52%
	Alternance emploi/chômage	45%	29%	61%	49%
Ensemble des éligibles fin 2010 interrogés début 2011		32%	33%	69%	50%

Champ : Éligibles au rSa fin 2010 (phase téléphonique) interrogés en face à face début 2010.

Source : Enquête sur le rSa, phases téléphonique et face-à-face, Dares, 2011.

Note : Dans aucun des foyers éligibles au socle seul le répondant n'a occupé un emploi entre janvier 2009 et début 2011. L'effectif est insuffisant pour calculer un taux de non-recours pour les foyers éligibles au rSa socle et activité lorsque le répondant a été sans emploi entre ces deux dates.

(\*) Certains couples sont éligibles au rSa activité seul fin 2010 bien que le répondant ait été durablement sans emploi en raison des revenus d'activité de son conjoint.

### 2.2.3°) Un non-recours plus fréquent lorsque les conditions de vie sont relativement moins dégradées

Le non-recours au rSa s'avère plus important chez les ménages éligibles les moins pauvres et aux conditions de vie les moins dégradées. Toutes composantes du rSa confondues, le taux de non-recours des ménages à bas revenu<sup>14</sup> (avant rSa) s'élève à 48 %, alors qu'il s'élève à 70 % parmi les ménages au-dessus du seuil de bas revenu (cf. tableau 11). Pour la composante rSa activité seul, un écart de 11 points s'observe entre le taux de non-recours des ménages à bas revenu (65 %) et les autres (76 %). Le non-recours plus fréquent parmi les foyers éligibles les moins pauvres pourrait s'expliquer par au moins deux facteurs : un intérêt financier moindre de la prestation (dont le montant est plus faible) pour ces ménages et leur sentiment d'avoir moins besoin d'aide que les autres.

**Tableau 11 : Taux de non-recours selon la situation du foyer par rapport au seuil de bas revenus avant perception du rSa (enquête quantitative)**

	rSa socle seul	rSa socle et activité	rSa activité seul	Ensemble
RUC hors rSa au dessus du seuil de bas revenu	32%	37%	76%	70%
RUC hors rSa en dessous du seuil de bas revenu	36%	32%	65%	48%

Champ : Éligibles au rSa

Source : Enquête sur le rSa, phase téléphonique, Dares, 2011.

**Tableau 12 : Non-recours au rSa activité seul dans les modèles de microsimulation Myriade et Saphir selon la situation du foyer par rapport au seuil de bas revenus avant perception du rSa**

	Confrontation bénéficiaires Cnaf et CCMSA / éligibles des modèles	
	Myriade	Saphir
RUC hors rSa au dessus du seuil de bas revenu	84%	78%
RUC hors rSa en dessous du seuil de bas revenu	57%	63%

Champ : éligibles au rSa activité seul.

Sources : Enquête sur le rSa, phase téléphonique, Dares, 2011 ; données administratives de décembre 2010 (Cnaf et CCMSA) ; Myriade ERFS 2007-législation 2010 ; Saphir ERFS 2008-législation 2010.

La phase en face à face de l'enquête quantitative fournit des informations sur les conditions de vie et la pauvreté ressentie des ménages. De manière cohérente avec les constats précédents, les non-recourants déclarent davantage que les bénéficiaires qu'ils s'en sortent financièrement, et moins souvent qu'ils s'imposent des restrictions (cf. tableau 13). En outre, ils ont plus souvent puisé dans leurs économies pour s'en sortir, ce qui sous entend qu'ils en avaient encore. Enfin, les non-recourants ont moins fréquemment le sentiment d'être pauvre (42 % contre 62 % des bénéficiaires).

<sup>14</sup> Le seuil de bas revenus (mesuré par unité de consommation) est calculé par l'Insee sur la base de la dernière enquête ERFS disponible (soit en N-2, auquel on applique l'évolution de l'indice des prix pour obtenir un seuil basé en N-1). Comme le seuil de pauvreté, il correspond à 60% du revenu médian, la différence portant sur la définition de revenu utilisée (avant impôt et hors revenus financiers pour le taux de bas revenu) et de l'échelle d'équivalence (OCDE modifié avec application d'un coefficient de 0,2 pour les familles monoparentales). Pour l'année 2010, le seuil de bas revenu est de 956 euros mensuels (pour plus d'information, voir chapitre 3).



**Tableau 13 : Pauvreté ressentie et conditions de vie des bénéficiaires et des non-recourants**

	Bénéficiaires	Non-recourants	Ensemble
Se considère en situation de pauvreté	63 %	42 %	56 %
S'en sort difficilement financièrement	78 %	64 %	74 %
A récemment puisé dans ses économies	35 %	51 %	41 %
Restriction sur certaines dépenses	87 %	77 %	84 %
Logement social	41 %	21 %	34 %
Autre logement ordinaire	57 %	77 %	64 %

Champ : Eligibles au rSa

Source : Enquête sur le rSa, phase face à face, Dares, 2011.

Si le non-recours est plus fréquent parmi les ménages connaissant les situations financières les moins dégradées et pour lesquels le montant de rSa attendu est plus faible, il serait néanmoins hâtif de conclure que le non-recours au rSa serait le fait de ménages qui n'auraient pas « besoin » du rSa. En effet, la situation financière des non-recourants reste majoritairement particulièrement difficile : 85 % d'entre eux sont en dessous du seuil de bas revenu et 63 % déclarent qu'ils s'en sortent difficilement financièrement.

## 2.2.4°) Un non-recours plus fréquent pour les faibles montants de rSa

Le taux de non-recours au rSa est plus élevé pour les éligibles à des petits montants de rSa (cf. tableau 14). Si l'on répartit les éligibles au rSa par quartile de rSa, pour chaque composante de rSa et statut familial (personnes seules ou en couple), le taux de non-recours au rSa est plus faible pour les éligibles à des montants de rSa appartenant au dernier quartile (41 % en moyenne) que pour les éligibles à des montants du premier quartile (58 % en moyenne). Ce constat est valable pour chaque composante de rSa. Le taux de non-recours à la composante socle diminue ainsi de 15 points entre le premier et le dernier quartile ; l'écart est de 19 points pour le rSa activité seul.

De manière cohérente, la confrontation des éligibles au rSa activité seul simulés par les modèles de microsimulation aux données observées dans les fichiers Caf (cf. tableau 15) fait également apparaître une décroissance du taux de non-recours avec le montant de rSa.

**Tableau 14 : Taux de non-recours en fonction du quartile de rSa (seuils calculés à partir des données Cnaf de déc. 2010 par composante et par situation conjugale)**

Quartile de rSa	rSa socle seul	rSa socle et activité	rSa activité seul	Ensemble
Q1	41%	42%	75%	61%
Q2	25%	31%	67%	58%
Q3	39%	31%	65%	44%
Q4	24%	27%	55%	38%
<b>Ensemble</b>	<b>36 %</b>	<b>33 %</b>	<b>68%</b>	<b>50 %</b>

Champ : Eligibles au rSa

Source : Enquête sur le rSa, phase face à face, Dares, 2011.

**Tableau 15 : Non-recours au rSa activité seul dans les modèles de microsimulation Myriade et Saphir en fonction du quartile de rSa (seuils calculés à partir des données Cnaf de décembre 2010 par composante et par situation conjugale)**

Quartile de rSa	Confrontation bénéficiaires Cnaf et CCMSA / éligibles des modèles	
	Myriade	Saphir
Premier quartile	81%	83%
Deuxième quartile	66%	66%
Troisième quartile	54%	45%
Quatrième quartile	34%	37%

Champ : éligibles au rSa activité seul.

Sources : Enquête sur le rSa, phase téléphonique, Dares, 2011 ; données administratives de décembre 2010 (Cnaf et CCMSA) ; Myriade ERF5 2007-législation 2010 ; Saphir ERF5 2008-législation 2010.

Pour conclure sur cette première partie, le modèle de régression logistique avec variables sociodémographiques a été augmenté des variables explicatives suivantes : l'éligibilité en mai 2009, la situation d'emploi en mai 2009 et à la date de l'enquête (pour tenir compte de la proximité avec le marché du travail), le fait d'appartenir à une famille à bas revenus avant perception du rSa et le

montant de rSa (perçu ou attendu). Les variables socio démographiques ont globalement les mêmes effets sur le non-recours. Toutefois, pour les éligibles au rSa activité (avec ou sans socle), il n'y a plus de différence significative entre les hommes seuls et les couples. Pour les composantes rSa socle seul et activité seul le niveau de diplôme devient également non significatif.

Dans toutes les composantes, ne pas avoir été éligible à la prestation en mai 2009 et être en activité à cette date augmentent le risque de non-recours. Par rapport aux éligibles sans emploi au moment de l'enquête, ceux qui sont en emploi à temps plein recourent moins souvent eu rSa (quelle que soit sa composante). Etre en CDI à temps partiel augmente également le non-recours pour les éligibles au socle seul mais avoir un emploi à temps partiel (CDI ou pas) tend à l'inverse à réduire le non-recours au rSa activité seul. Enfin, vivre au-dessous du seuil de bas revenu et avoir droit à des montants élevés de rSa tendent à réduire le non-recours au rSa socle seul et activité seul. Ces deux variables n'ont pas d'effet significatif pour la composante socle et activité.

Tableau 16 : Estimation logistique des déterminants du non-recours au rSa

Significativité (Odd ratios)	rSa socle seul		rSa socle et activité		rSa activité seul	
	modèle 1	modèle 2	modèle 1	modèle 2	modèle 1	modèle 2
<b>Situation conjugale</b>						
Couple	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Homme seul	--- (0,58)	- (0,79)	- (0,73)	n.s.	- (0,8)	n.s.
Femme seule	--- (0,53)	--- (0,67)	--- (0,43)	--- (0,53)	--- (0,48)	-- (0,79)
<b>Age du répondant</b>						
Moins de 30 ans	--- (0,63)	--- (0,6)	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
de 30 à 39 ans	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
de 40 à 49 ans	++ (1,27)	++ (1,28)	n.s.	n.s.	+++ (1,4)	+++ (1,37)
50 ans et plus	+++ (1,41)	+++ (1,55)	n.s.	n.s.	+++ (1,77)	+++ (1,77)
<b>Nombre d'enfants</b>						
Foyer sans enfant	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Foyer avec un enfant	--- (0,54)	--- (0,54)	--- (0,55)	-- (0,64)	--- (0,7)	--- (0,68)
Foyer avec deux enfants ou plus	--- (0,37)	--- (0,31)	-- (0,66)	n.s.	n.s.	- (0,81)
<b>Diplôme</b>						
Aucun diplôme	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Diplôme inférieur au Bac	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Bac ou plus	+++ (1,39)	n.s.	+++ (1,74)	++ (1,54)	++ (1,27)	n.s.
<b>Éligibilité au rSa en mai 2009</b>						
Non		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Oui		--- (0,21)		--- (0,42)		--- (0,42)
<b>Activité en mai 2009</b>						
En emploi		+++ (1,38)		+++ (1,91)		+++ (2,43)
Sans emploi		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
<b>Type d'emploi au moment de l'enquête</b>						
CDI à temps partiel		+++ (3,14)		n.s.		-- (0,7)
CDI à temps plein		+++ (8,62)		+++ (2,29)		+++ (1,66)
Autre emploi à temps partiel		n.s.		n.s.		--- (0,48)
Autre emploi à temps plein		+++ (3,84)		+++ (2,15)		+++ (1,84)
Sans emploi		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
<b>RUC hors rSa</b>						
sous le seuil de bas revenu		-- (0,56)		n.s.		--- (0,73)
au dessus du seuil de bas revenu		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
<b>Montant du rSa</b>						
inférieur à la médiane		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
supérieur à la médiane		--- (0,53)		n.s.		--- (0,66)

ns : non significatif ; *Réf.* : situation de référence ; +++ et --- : significatif au seuil de 1% ; ++ et -- : significatif au seuil de 5% ; + et - : significatif au seuil de 10%.

Lecture : un signe positif (respectivement négatif) et statistiquement significatif indique que l'on est en présence d'un facteur qui augmente (respectivement diminue) la probabilité d'être non-recourant. Lorsque le signe est positif (respectivement négatif) l'odds ratio est supérieur (respectivement inférieur) à 1. Plus l'odds ratio est éloigné de 1, plus l'effet du facteur concerné par rapport à la modalité de référence est prononcé.

Champ : éligibles au rSa par composante.

Source : Enquête sur le rSa, phase téléphonique, Dares, 2011.

### **3°) Les raisons invoquées par les non-recourants au rSa sont souvent liées à une connaissance insuffisante du dispositif**

Le non-recours à un dispositif peut en principe résulter de nombreux facteurs : certaines personnes peuvent ignorer l'existence du dispositif, ou penser (à tort) qu'elles n'y sont pas éligibles ; elles peuvent trouver les démarches trop complexes (ou croire qu'elles le sont), et estimer que le gain de revenu qu'elles peuvent en attendre est trop faible au regard de ces démarches ; elles peuvent refuser les contraintes liées à l'obligation de déclarer ses ressources, et craindre des complications en cas d'erreurs dans cette déclaration ; elles peuvent également craindre les contrôles, ou refuser de demander le rSa car elles ne se reconnaissent pas dans les étiquettes qui y sont parfois associées (« minimum social » ou « travailleurs pauvres »). Préciser et quantifier ces ressorts du non-recours dans le cas du rSa (et plus spécifiquement du rSa activité) est nécessaire afin de permettre à de nombreux foyers de faire valoir leurs droits.

L'analyse des raisons de non-recours à une prestation est presque nécessairement séquentielle. En effet, il faut d'abord connaître l'existence de la prestation, puis prendre conscience de son éligibilité avant de faire ou non les démarches pour déposer une demande.

L'enquête quantitative de la Dares suit cette logique séquentielle. Elle interroge les non-recourants sur leur perception antérieure du rSa et, s'il ne l'ont jamais perçu, sur leur degré de connaissance du dispositif. Lorsqu'ils n'ont jamais perçu le rSa mais estiment connaître la prestation, ils sont également interrogés sur l'idée qu'ils se font de leur éligibilité. Enfin, lorsqu'ils n'excluent pas d'être éligibles au rSa, ils sont interrogés sur les motifs pour lesquels ils n'ont pas déposé de demande (cf. encadré 2).

## Encadré 2 : Les modules « non-recours » dans les deux phases de l'enquête Dares sur les bénéficiaires du rSa

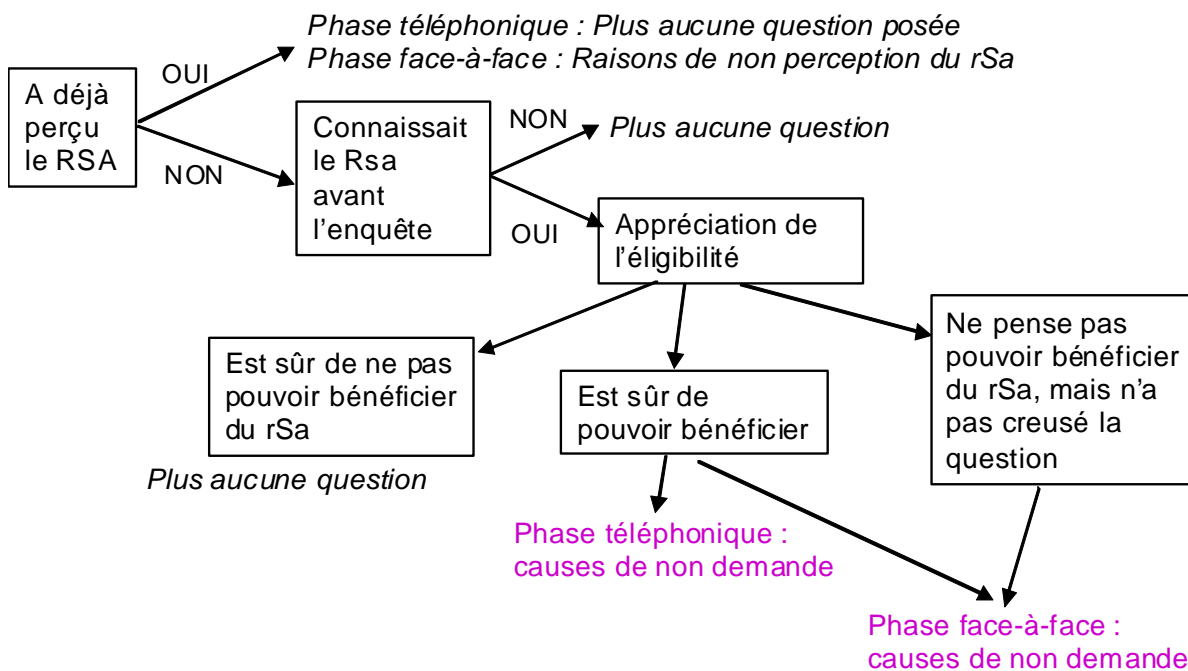
### Construction des modules « non-recours » dans les deux phases de l'enquête

Les modules sur le non-recours dans chacune des deux phases de l'enquête de la Dares sont filtrés par plusieurs questions (cf. schéma ci-dessous).

Le premier filtre est le fait d'avoir déjà bénéficié du rSa. Dans la première phase, aucune autre question portant sur le non-recours n'est posée à cette population. Dans la seconde phase de l'enquête, il leur est demandé les raisons pour lesquelles ils ne perçoivent plus le rSa, mais les effectifs sont très faibles (84 observations).

Le second filtre permet de distinguer parmi les non-recourants n'ayant jamais bénéficié du rSa ceux qui connaissent l'existence du dispositif, de ceux qui l'ignore.

Enfin, le dernier filtre permet de dégager trois groupes non-recourants n'ayant jamais bénéficié du rSa et qui connaissent son existence selon leur appréciation de leur éligibilité.



### Avantages et inconvénients des deux phases de l'enquête pour l'analyse du non-recours

Le filtrage des modules « non-recours » dans les deux phases de l'enquête constitue une limite importante pour l'analyse des motifs de non-recours. En effet, dans la mesure où les non-recourants qui ont déjà perçu la prestation n'ont pas été interrogés sur la perception de leur éligibilité, l'enquête ne permet de construire des catégories de non-recourants strictement exclusives les unes des autres.

La phase téléphonique de l'enquête présente l'avantage de contenir un effectif important de non-recourants (3468 observations), autorisant des traitements statistiques fins, selon notamment les composantes de rSa. À l'inverse, la phase en face-à-face de l'enquête ne contient que 573 non-recourants. Mais cette seconde phase présente l'avantage de contenir davantage de questions sur le non-recours (notamment question sur l'intérêt porté à la prestation). En outre, elle pose la question des raisons de non dépôt d'une demande à l'ensemble des non-recourants n'excluant pas leur éligibilité et non seulement à ceux, peu nombreux, qui sont sûrs de pouvoir bénéficier de la prestation, comme c'est le cas dans la phase téléphonique de l'enquête. Enfin, les items proposés pour expliquer le non dépôt d'une demande sont plus riches que dans la phase téléphonique.

Pour ces raisons, la phase téléphonique de l'enquête a été mobilisée pour caractériser les non-recourants selon leur niveau de connaissance de la prestation et leur appréciation de leur éligibilité ; en revanche l'analyse des raisons de non dépôt d'une demande est menée à partir de la phase face-à-face de l'enquête.

### 3.1°) La moitié des non-recourants n'a jamais bénéficié du rSa mais déclare connaître la prestation

35 % des non-recourants connaissent le rSa car ils en ont déjà bénéficié depuis juin 2009 (cf. tableau 17). Ces non-recourants sont plus souvent qu'en moyenne des personnes seules, notamment des hommes, éligibles au rSa socle. Leurs trajectoires professionnelles sont plus souvent marquées par des alternances d'emploi et de chômage qui les conduisent à être alternativement éligibles au « socle seul » ou au « socle et activité ». Ces changements de situation peuvent être source de confusion et favoriser le non-recours (cf. encadré 3).

**Tableau 17 : Non-recours au rSa et connaissance de la prestation**

A déjà bénéficié du rSa	35%
N'a pas bénéficié du rSa et ne connaît pas la prestation	11%
Estime connaître un peu le rSa, sans en avoir déjà bénéficié	44%
Estime connaître bien ou très bien le rSa, sans en avoir déjà bénéficié	10%

Champ : Non-recourant au rSa.

Source : Enquête sur le rSa, phase téléphonique, Dares, 2011.

11 % des non-recourants n'ont jamais bénéficié du rSa et ne connaissent pas son existence. Il s'agit plus fréquemment d'hommes seuls, éligibles au rSa socle seul, non diplômés et sans emploi à la date de l'enquête (cf. tableau 20 et 21).

54 % des non-recourants n'ont jamais bénéficié du rSa mais en connaissent l'existence. 80 % d'entre eux (soit 44 % des non-recourants) déclarent connaître « un peu » le rSa tandis que 20 % (soit 10 % des non-recourants) déclarent le connaître « bien ou très bien »<sup>15</sup>. Plus de la moitié (55 %) de ces non-recourants citent la télévision ou la radio comme le support principal par lequel ils ont connu la prestation, devant l'entourage (ami et famille) (22 %) et les administrations et associations (13 %) (cf. tableau 18). Ces non-recourants sont plus souvent qu'en moyenne des couples et des jeunes de moins de 30 ans. Plus ils sont diplômés, plus ils déclarent connaître bien ou très bien la prestation. Il est toutefois difficile de savoir si les plus diplômés ont effectivement une meilleure connaissance de la prestation ou s'ils ont simplement une propension plus grande à déclarer bien la connaître.

**Tableau 18 : Non-recours au rSa et support de connaissance de la prestation**

	Non-recourant au rSa socle seul	Non-recourant au rSa socle et activité	Non-recourant au rSa activité seul	Ensemble
Administration ou association	15%	13%	12%	13%
Ami, voisin, famille, collègue	21%	17%	23%	22%
Recherches personnelles (dont internet)	9%	16%	9%	9%
Reportage télé ou radio	55%	54%	56%	55%
Ensemble	100%	100%	100%	100%

Champ : Non-recourant au rSa, n'ayant jamais perçu la prestation et en connaissant l'existence.

Source : Enquête sur le rSa, phase téléphonique, Dares, 2011.

<sup>15</sup> Le degré de connaissance du rSa déclaré peut toutefois recouvrir des réalités différentes d'un enquêté à l'autre. Même ceux qui déclarent très bien connaître la prestation peuvent ne pas connaître précisément les conditions d'éligibilité.

### Encadré 3. Les non-recourants qui ont déjà perçu le rSa

Les non-recourants ayant déjà perçu le rSa représentent 34% des non-recourants. Ils sont davantage parmi les hommes seuls (38%) (cf. tableau 20), les non-recourants sans emploi à la date de l'enquête (38%) et ceux éligibles au rSa socle seul (38%) (cf. tableau 21). Seulement, 10% des non-recourants ayant déjà bénéficié du rSa ont perçu le RMI ou l'API en mai 2009 et ont donc pu faire partie de la bascule vers le rSa. Donc pour l'essentiel, ces non-recourants ont déjà fait les démarches pour bénéficier de la prestation. Pourquoi sont-elles alors aujourd'hui non-recourantes ? Ont-elles eu une interruption de leur éligibilité et ignorent qu'elles sont à nouveau éligibles ? Sont-elles découragées par les démarches administratives nécessaires au renouvellement du droit ?

La seconde phase de l'enquête de la Dares répond en partie à ces questions. Elle a interrogé les non-recourants ayant déjà perçu la prestation sur les raisons pour lesquelles ils ne bénéficiaient plus du rSa. Les résultats sont à interpréter avec précaution car ils ne portent que sur 84 observations. Plus d'un tiers (35%), expliquent la non perception du rSa par un changement de situation. L'arrêt des démarches, l'oubli de l'envoi de la DTR ou le refus de suivre les obligations liées aux droits et devoirs sont des motifs cités par un nombre insuffisant de personnes pour être statistiquement significatif. L'item « autres raisons » recueille la moitié des citations (49%). Les réponses en clair mentionnent souvent des situations compliquées, des déménagements avec un probable retard dans le transfert des dossiers, des difficultés avec la Caf dans le calcul du droit etc.

### 3.2°) Les non-recourants et leur appréhension de leur éligibilité

Les 54% de non-recourants qui connaissent le rSa sans l'avoir jamais perçu ont été interrogés sur l'appréciation de leur éligibilité à la prestation<sup>16</sup> (cf. tableau 19). Parmi eux :

- 19% sont convaincus de ne pas pouvoir bénéficier du rSa. Cette certitude peut tenir au fait qu'ils sont plus nombreux qu'en moyenne à déclarer « bien ou très bien » connaître le rSa. Il s'agit plus fréquemment de couple et de jeunes de moins de 30 ans et de foyers vivant au-dessus du seuil de bas revenu (cf. tableau 20 et 21).
- 7% sont sûrs de pouvoir bénéficier du rSa. La section suivante explore les raisons pour lesquelles ils n'ont néanmoins pas déposé une demande de rSa.
- 28% pensent ne pas pouvoir en bénéficier, sans en être sûrs cependant, faute d'avoir creusé la question. C'est parmi les personnes déclarant connaître « un peu » le rSa que l'on trouve le plus de non-recourants de ce type. Ils sont, par ailleurs, plus nombreux parmi les non-recourants au rSa socle et activité.

Tableau 19 : Non-recourants au rSa, niveau de connaissance de la prestation et perception de l'éligibilité

	Ensemble connaissant le rSa et n'en ayant jamais bénéficié.	Parmi les non-recourants qui connaissent...	
		un peu le rSa	Bien ou très bien le rSa
Non-recourants sûrs de ne pas pouvoir en bénéficier	19%	15%	5%
Non-recourants sûrs de pouvoir bénéficier du rSa	7%	5%	2%
Non-recourants ne pensant pas pouvoir en bénéficier, mais qui n'ont pas creusé la question	28%	24%	3%
<b>Ensemble</b> connaissant le rSa et n'en ayant jamais bénéficié.	<b>54%</b>	<b>44%</b>	<b>10%</b>

Champ : Non-recourant au rSa.

Source : Enquête sur le rSa, phase téléphonique, Dares, 2011.

<sup>16</sup> Les non-recourants ayant déjà perçu le rSa n'ont pas été interrogés sur ce volet (cf. encadré 2).

**Tableau 20 : Catégories de non-recourants au rSa (en fonction de leur connaissance de la prestation et de la perception de leur éligibilité) selon leurs caractéristiques démographiques.**

En %		A déjà perçu le rSa	Ne connaît pas le rSa	Est sûrs de ne pas pouvoir bénéficier du rSa	N'exclut pas de pouvoir bénéficier du rSa
Type d'allocataire	Couple	29	11	24	36
	Femme seule	37	10	20	33
	Homme seul	39	14	12	36
Age du répondant	<30 ans	27	6	26	42
	30-39 ans	36	13	16	35
	40-49 ans	36	12	18	34
	>50 ans	35	12	20	33
Nombre d'enfant à charge	Sans enfant	33	13	20	34
	1 enfant	38	9	19	34
	2 enfants	35	9	22	34
	3 enf. ou plus	36	10	12	42
Diplôme	Aucun diplôme	34	20	15	31
	Inf. bac	33	11	19	37
	Sup. bac	37	7	22	34
Ensemble		34	11	19	35

Champ : Non-recourant au rSa.

Source : Enquête sur le rSa, phase téléphonique, Dares, 2011.

**Tableau 21 : Catégories de non-recourants au rSa (en fonction de leur connaissance de la prestation et la perception de leur éligibilité) selon leurs caractéristiques sociales.**

En %		A déjà perçu le rSa	Ne connaît pas le rSa	Est sûrs de ne pas pouvoir bénéficier du rSa	N'exclut pas de pouvoir bénéficier du rSa
Composante de non-recours	Activité seul	32	9	21	37
	Socle et activité	34	12	13	40
	Socle seul	38	16	18	28
Éligible en juin 2009	Oui	35	10	20	36
	Non	34	10	20	36
Situation d'emploi à la date de l'enquête	En emploi	33	10	21	37
	Pas en emploi	38	15	16	31
Foyers à bas revenu	Oui	35	11	18	35
	Non	32	12	23	34
Ensemble		34	11	19	35

Champ : Non-recourant au rSa.

Source : Enquête sur le rSa, phase téléphonique, Dares, 2011.

Parmi les 54% de non-recourants qui connaissent le rSa sans l'avoir jamais perçu, 8% ont réalisé le test d'éligibilité que la Cnaf propose sur son site internet et dans tous les lieux d'accueil des caisses d'allocations familiales<sup>17</sup>. Ce test peut aider à identifier son éligibilité : un quart des personnes ayant réalisé le test pensent être sûres de pouvoir percevoir le rSa, alors qu'elles ne sont qu'un dixième de celles qui ne l'ont pas réalisé (cf. tableau 22). Pour autant plus de quatre non-recourants sur dix ayant réalisé le test se déclarent « sûres de ne pas pouvoir bénéficier du rSa ». Dans ces cas, le test a pu mal évaluer les droits ou bien le test a pu être réalisé à un moment où la famille était effectivement non éligible. Ainsi, si le test peut permettre à certaines familles de prendre connaissance de leur éligibilité, il risque aussi, lorsqu'il est négatif, d'éloigner durablement du dispositif des familles qui deviennent éligibles ultérieurement.

<sup>17</sup> Il est par ailleurs proposé au téléphone dans 60 CAF (Domingo, Donné, 2011).



**Tableau 22 : Appréhension de l'éligibilité et réalisation du test d'éligibilité**

(en %)	A fait le test d'éligibilité		Ensemble
	Non	Oui	
Est sûr de pouvoir bénéficier du rSa	11	26	13
Est sûr de ne pas pouvoir bénéficier du rSa	34	43	36
Ne pense pas pouvoir bénéficier du rSa (pas creusé)	54	31	51
Ensemble	100	100	100

Champ : Non-recourant au rSa connaissant le rSa et n'en ayant jamais bénéficié.

Source : Enquête sur le rSa, phase téléphonique, Dares, 2011.

### 3.3) Les raisons de non dépôt d'une demande de rSa

Seuls ont été interrogés sur les raisons pour lesquelles ils n'ont pas déposé de demande de rSa, les non-recourants qui n'avaient jamais bénéficié du rSa, qui connaissaient son existence et qui n'excluaient pas de pouvoir en bénéficier, soit 35 % de l'ensemble des non-recourants<sup>18</sup>. Parmi eux, 68 % mentionnent des raisons renvoyant à un manque de connaissance du dispositif (cf. tableau 23). En particulier, 30 % pensent notamment que le rSa est destiné aux personnes sans emploi et la même proportion déclare qu'il ne sait pas comment faire les démarches.

Ce motif est logiquement plus souvent le fait des non-recourants qui n'ont pas creusé la question de leur éligibilité mais qui se disent par ailleurs intéressés par la prestation (cf. tableau 26). Il est également plus souvent évoqué par ceux qui sont éligibles au rSa activité seul, les foyers avec enfant(s) et les couples (cf. tableau 24 et 25).

**Tableau 23 : Raisons de non dépôt de demande de rSa des 35% des non-recourants, n'ayant jamais bénéficié du rSa, et n'excluant pas d'y être éligible selon l'appréciation de l'éligibilité (en %)**

Raisons de non dépôt d'un dossier (Plusieurs réponses possibles)	Est sûr de pouvoir bénéficier du rSa	Pense ne pas pouvoir bénéficier du rSa, mais n'a pas creusé la question	Ens.
<b>Raisons reflétant un manque de connaissance</b>	<b>77</b>	<b>53</b>	<b>68</b>
<i>Ne connaît pas assez bien le rSa</i>	58	27	47
<i>Le rSa, c'est pour les sans emploi</i>	41	10	30
<i>Ne sait pas auprès de qui faire la démarche</i>	37	18	30
<i>Pensait que c'était automatique</i>	6	9	7
<b>Se débrouille financièrement</b>	<b>44</b>	<b>37</b>	<b>42</b>
<b>Par principe</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>27</b>
<b>Démarches trop compliquées</b>	<b>18</b>	<b>24</b>	<b>20</b>
<b>N'a pas eu le temps</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
<b>Va changer de situation</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>10</b>
<b>Peur de perdre des droits connexes</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>3</b>
<b>Ce n'est pas intéressant financièrement</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>3</b>
<b>Autres raisons</b>	<b>9</b>	<b>28</b>	<b>16</b>

Champ : Non-recourants au rSa sûrs de pouvoir bénéficier du rSa ou pensant ne pas pouvoir en bénéficier sans pour autant avoir creusé la question de leur éligibilité.

Source : Enquête sur le rSa, phase face à face, Dares, 2011.

Un peu plus de quatre non-recourants sur dix qui n'excluent pas d'être éligible au rSa déclarent qu'ils n'ont pas déposé de demande parce qu'ils « se débrouillent autrement financièrement ». Parmi eux, 41% citent également un refus de principe comme motif de non dépôt d'une demande (cf. tableau 26). Il s'agit plus souvent d'hommes seuls (cf. tableau 24) et de foyers éligibles au rSa socle et activité (cf. tableau 25). Les non-recourants qui citent le fait se débrouiller autrement financièrement déclarent moins souvent qu'ils ont le sentiment d'être pauvre et sont plus nombreux parmi ceux qui se déclarent par ailleurs pas intéressés par la prestation (cf. tableau 26).

<sup>18</sup> Il s'agit des 7% disant être sûrs de pouvoir bénéficier du rSa et des 28% pensant ne pas pouvoir en bénéficier sans pour autant avoir approfondi la question (cf. tableau 19).

Un non-recours par principe est évoqué par un peu plus d'un quart des non-recourants interrogés. Ces derniers n'ont pas déposé de demande au motif qu'ils n'ont « pas envie de dépendre de l'aide sociale, de devoir quelque chose à l'Etat ». Ce motif va souvent de pair avec le fait de déclarer « se débrouiller autrement financièrement » (cf. tableau 26). Ce motif est par ailleurs davantage le fait d'hommes seuls, de non-recourants sans diplôme et éligibles au rSa socle et activité (cf. tableau 24 et 25). Il est également plus souvent cité par les non-recourants qui se disent pas intéressés par la prestation.

Au regard des montants de rSa attendus, la complexité que représentent les démarches peut parfois être un frein au recours. De fait, un cinquième des non-recourants qui n'excluent pas d'être éligible n'ont pas fait la demande au motif que « les démarches sont trop compliquées », sans que l'on puisse savoir si ce jugement est porté par des personnes s'étant effectivement renseignées sur ces démarches ou s'il s'agit de jugements d'ordre général sur les démarches administratives. Les enseignements de l'enquête qualitative auprès des bénéficiaires du rSa menée par le Crédoc auraient tendance à valider cette deuxième hypothèse. En effet, les bénéficiaires jugent que globalement les démarches ne sont pas trop lourdes.

Le « manque de temps pour faire les démarches » n'est avancée que par 11% des non-recourants n'excluant pas d'être éligibles pour expliquer leur absence de démarche. De même, l'anticipation d'un changement de situation est également peu citée<sup>19</sup> (10 %). Enfin, seuls 3 % n'ont pas déposé de demande par peur de perdre des droits connexes et la même proportion par manque d'intérêt financier du rSa.

**Tableau 24 : Les principales raisons de non dépôt d'une demande des 35% des non-recourants, n'ayant jamais bénéficié du rSa, et n'excluant pas d'y être éligible selon l'appréciation de l'éligibilité selon leurs caractéristiques démographiques (en %)**

	Raisons de non dépôt d'une demande de rSa		
	Manque connaissance	Par principe	Se débrouille autrement financièrement
Couple	79	22	34
Femme seule	70	22	42
Homme seul	54	37	51
Inf 30 ans	61	26	27
30-39 ans	72	25	41
40-49 ans	61	28	41
50 ans et plus	76	27	50
Pas d'enfant	62	33	49
Avec enfant	78	18	31
Aucun diplôme	70	37	28
Inf. bac	71	22	47
Sup. bac	65	27	43
Ensemble	68	27	42

Champ : Non-recourants au rSa sûrs de pouvoir bénéficier du rSa ou pensant ne pas pouvoir en bénéficier sans pour autant avoir creusé la question de leur éligibilité.

Source : Enquête sur le RSA, phase face à face, Dares, 2011.

<sup>19</sup> Ce motif est toutefois vraisemblablement sous-estimé : la question n'est posée qu'en deuxième phase de l'enquête, aux non-recourants fin 2010 qui l'étaient toujours le trimestre suivant, soit la moitié seulement des non-recourants. Or il est très vraisemblable que ceux-ci ont connu moins de changements de situation et en anticipent moins à l'avenir que l'ensemble des non-recourants de fin 2010.

**Tableau 25 : Les principales raisons de non dépôt d'une demande des 35% des non-recourants, n'ayant jamais bénéficié du rSa, et n'excluant pas d'y être éligible selon l'appréciation de l'éligibilité selon leurs caractéristiques sociales (en %).**

		Raisons de non dépôt d'une demande de rSa		
		Manque connaissance	Par principe	Se débrouille
Composante de non-recours en janvier 2011	rSa activité seul	74	25	40
	rSa socle seul	59	28	41
	rSa socle et activité	58	32	51
Eligible en mai 2009	Oui	69	25	41
	Non	66	33	44
Situation d'emploi en janvier 2011	Pas en emploi	54	29	41
	En emploi	73	26	42
	Ensemble	68	27	42

Champ : Non-recourants au rSa sûrs de pouvoir bénéficier du rSa ou pensant ne pas pouvoir en bénéficier sans pour autant avoir creusé la question de leur éligibilité.

Source : Enquête sur le rSa, phase face à face, Dares, 2011.

**Tableau 26 : Principales raisons de non dépôt d'une demande de rSa et intérêt pour la prestation pour les 35% des non-recourants, n'ayant jamais bénéficié du rSa, et n'excluant pas d'y être éligible (en %).**

		Raisons de non dépôt d'une demande de rSa		
		Manque connaissance	Par principe	Se débrouille
Intérêt pour le rSa	Pas intéressé	48	43	64
	Intéressé	75	21	35
Principaux motifs de non dépôt d'une demande de rSa	Par principe	52	-	65
	Se débrouille autrement financièrement	67	41	-
	Par manque de connaissance	-	20	41
	Ensemble	68	27	42

Champ : Non-recourants au rSa sûrs de pouvoir bénéficier du rSa ou pensant ne pas pouvoir en bénéficier sans pour autant avoir creusé la question de leur éligibilité.

Source : Enquête sur le rSa, phase face à face, Dares, 2011.

## Conclusion

Fin 2010, le non-recours au rSa concernait plus d'un tiers des éligibles au rSa socle seul et au rSa socle et activité et plus des deux tiers des éligibles au rSa activité seul. Bien que le rSa concerne les foyers les plus modestes, le non-recours est néanmoins plutôt le fait des éligibles les moins pauvres, les plus proches du marché du travail et aux conditions de vie les moins dégradées.

Lever le frein de la connaissance de la prestation sera donc gage d'amélioration de son efficacité. En la matière, il faudra tenir compte des caractéristiques des non-recourants. La non connaissance du dispositif même si elle ne concerne que 17% des non-recourants est préoccupante car elle touche un quart des non-recourants au rSa socle seul. Quant à la mauvaise évaluation de son éligibilité, qui concerne plus de sept non-recourants sur dix, elle touche davantage des non-recourants à la composante activité du rSa. Cette mauvaise connaissance du dispositif peut s'expliquer par la prédominance de la télévision et de la radio comme support principal de connaissance du rSa par les non-recourants (loin devant les administrations ou les associations).

Le sentiment de « se débrouiller financièrement » est également assez fréquemment mentionné comme cause de non-recours, de même que le souhait de ne pas dépendre d'une aide sociale et la crainte de démarches compliquées. Le faible intérêt financier de la prestation ou la peur de perdre des droits connexes apparaissent en revanche comme des motifs marginaux.

## **Bibliographie**

Chauveaud C., Rode A. et P. Warin. (2010) « Le non-recours aux soins des actifs précaires ». Odenore, Working paper n° 2, juin.

Domingo P., Donné S. (2011), « La mise en place du rSa dans les caisses d'allocations familiales », L'essentiel, n°114, octobre, 2011.

Hamel M.-P., Warin P. (2010), « Non-recours », in Boussaguet L., Jacquot S., et P. Ravinet (dir.), Dictionnaire de l'analyse des politiques publiques, Paris : Presses de Sciences Po, (3e éd.).

Marc C. et Pucci M. (2010), « Une nouvelle version du modèle de microsimulation Myriade : trimestrialisation des ressources et évaluation du revenu de Solidarité active », Dossier d'Etudes, Cnaf, n° 137.

Marc C. et Pucci M. (2011), « le rSa activité est-il ciblé sur les travailleurs pauvres au sens de Eurostat ? », Politiques familiales et sociales, n°104, juin, pp. 19-36.

Nguyen H.(2007), « Les droits et aides connexes au RMI. Analyse de la sous utilisation chez les bénéficiaires du RMI de 25 à 34 ans ». Odenore, Travaux d'étudiants n° 8, septembre.

Terracol A. (2002), « Coûts de perception et taux de non-recours aux prestations sous conditions de ressources », Les cahiers de la MSE, série blanche, n 2002.07.

van Oorscht W. (1996), « Les causes du non-recours », Recherches et Prévisions, n°43.

Vial B. (2010), « Mesurer le non-recours : problème politique et question scientifique », Mémoire de Master, Institut d'études politiques de Grenoble.

Warin P. (2010), « Le non-recours s'accroît avec le cumul des précarités », Actualités sociales hebdomadaires, n°2664 du 18/06/2010.

Warin P. (2011), « Le non-recours par désaccord. Welfare stigma et catégorie du non-recours », in Jaegger M. (dir). Construire des catégories, sortie des catégorisations. Paris, Dunod.